



TRAIL DE LA VALLÉE DU FION

MERCREDI 1^{ER} MAI 2024

St Amand sur Fion (51)

RÈGLEMENT

Participation au Trail

Toute personne licenciée ou non peut participer au **trail de 10 km** à partir de la catégorie Cadet (né(e) en 2008 et avant) et au **trail de 20 km** à partir de junior (né(e) en 2006 et avant).

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA** et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;

- ou **d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (*)**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou **d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Autorisation du tuteur légal pour les mineurs saufs si inscrit par club FFA.

(*) Liste des fédérations agréées sur : <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>

Équipement

Pour le Trail, les pointes ne sont pas autorisées. Port du dossard à puce fourni par l'organisateur obligatoire. Il devra être porté devant et être entièrement visible.

Pour la marche, l'usage des bâtons est possible.

Droits d'engagement

Les inscriptions devront parvenir au COCA (15 rue Lemoine – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE) accompagnées du montant des droits d'inscription **avant le DIMANCHE 28 AVRIL 2024 à 22 h 00**. Chèque libellé à l'ordre du COCA. Les clubs peuvent s'inscrire par mail à cocaachalons@gmail.com ou la plate forme d'inscription (www.cocaa.chalons.athle.fr)

Trail de 20 km : 14 € (+ 3 € si inscription sur place)

Trail de 10 km : 11 € (+3 € si inscription sur place)

Randonnée 10 km : 5 €

Départ des trails : 9 h 45 - Départ de la randonnée : 9 h 50

Toute inscription est ferme et définitive. AUCUN REMBOURSEMENT pour quelque raison que ce soit ne pourra être effectué. Pour les non licenciés, fournir à l'organisation une copie du certificat médical au plus tard lors du retrait du dossard (le 1^{er} mai).

Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le MERCREDI 1^{er} MAI 2024 à partir de 8 h 00 à la salle de fêtes de St AMAND SUR FION.

Assurances

Les organisateurs sont couverts par une assurance Responsabilité civile auprès d'AXA. Les licenciés FFA bénéficient de garanties propres à l'assurance liées à leur licence. Les autres participants veilleront à être personnellement assurés.

La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée pour toute conséquence due à un mauvais état de santé, ou d'atteinte aux biens des participants survenant durant la manifestation.

Classement - Récompenses

Remise des prix sur le podium d'arrivée le 1^{er} mai. Présence obligatoire.

Le classement sera effectué pour chaque épreuve par chronométrage électronique.

Balisage des parcours

Le balisage sera effectué par rubalise et des panneaux indicateurs. Présence de signaleurs aux intersections et points de contrôle établi par l'organisateur afin d'assurer la régularité des épreuves

Ravitaillements

Trail de 10 km et randonnée : un ravitaillement au km 5

Trail de 20 km : 2 ravitaillements au km 5 et 12

Respect de l'environnement et entre-aide

Vous allez courir ou marcher dans un site naturel. Les organisateurs vous demandent de respecter la végétation, les clôtures, le code de la route pendant les courses au passage des routes. Merci de faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse. **Les accompagnateurs en VTT ne sont pas autorisés.**

Tout concurrent ne respectant pas les règles minimales de propreté et de respect de la nature pourra être mis hors course. L'organisation se réserve le droit de disqualifier un concurrent si ces consignes ne sont pas respectées.

Droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs de l'évènement à utiliser les images où il pourrait apparaître à l'occasion de sa participation à cette manifestation, sur tous supports dans la limite des règles prévues par la loi en vigueur.

Acceptation

Tout concurrent reconnaît du seul fait de sa participation, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.